



# FIL INFO

## CORONAVIRUS COVID-19

Vendredi 20 mars 2020 - N° 01

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Depuis l'apparition des premiers signes critiques de la crise liée au coronavirus COVID-19, le président du Département de Saône-et-Loire, avec son cabinet, sa direction générale, l'ensemble des directions et des services, met en œuvre des mesures nécessaires au bon fonctionnement de notre collectivité pour pouvoir répondre aux besoins de nos usagers.

Désormais, chaque jour, notre organisation et notre activité s'adaptent à l'évolution de la situation. Pour vous permettre de suivre notre actualité, nous avons décidé de créer ce Fil info. Vous y trouverez des informations sur l'activité de nos services, notre fonctionnement, nos difficultés et celles rencontrées par nos partenaires.

La situation est complexe, mais notre collectivité reste pleinement mobilisée.



### FERMETURE DES ACCUEILS DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Les accueils des services du Département de Saône-et-Loire sont fermés au public pour éviter les contacts. Cependant, afin d'assurer la continuité des services aux habitants, l'ensemble de la collectivité départementale reste joignable par téléphone aux numéros habituels et par mail. Le télétravail est massivement déployé.

À ce stade, toutes les réunions internes et celles avec les partenaires sont annulées. Seules sont maintenues les réunions et les instances décisionnaires que les directions peuvent juger nécessaires à la continuité du service (y compris dans la définition des droits des usagers, dans l'anticipation des besoins et de la reprise d'activité normale) et si leur dématérialisation n'est pas possible.

Seules les aides aux actes essentiels de la vie sont assurées auprès des personnes âgées.

Des mesures dérogatoires sont mises en œuvre pour éviter les ruptures de droits. De nouvelles aides sont également mises en place lorsque la situation le justifie (sortie d'hospitalisation par exemple).

Par ailleurs, un dispositif instaurant un lien permanent avec les structures relevant de la compétence départementale a été déployé. Il permet la remontée d'alertes et la diffusion de consignes.

Enfin, des réunions quotidiennes sont organisées avec l'ARS. Elles ont pour objectifs de suivre l'évolution de la situation, de faire remonter les sujets de préoccupation et de déclencher les actions nécessaires.



### LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES AGÉES ET DES PERSONNES HANDICAPÉES ASSURÉE

Les équipes de la direction de l'autonomie se chargent de faire le lien avec les services d'aide à domicile et les familles pour organiser le service minimum et l'adapter en continu.



### MAINTIEN DES PERMANENCES DES MAISONS DÉPARTEMENTALES DES SOLIDARITES (MDS)

Afin d'assurer la continuité du suivi des dossiers des usagers et de maintenir un accueil téléphonique, des permanences, composées d'un cadre, d'au moins un gestionnaire et d'au moins un travailleur social, sont maintenues dans les MDS de Chalon-sur-Saône (Deliry), Louhans, Mâcon, Paray-le-Monial, Montceau-les-Mines, Autun et Le Creusot.



## LA PROTECTION DES ENFANTS, UNE PRÉOCCUPATION MAJEURE

Les équipes dédiées à la protection de l'enfance continuent de prendre en charge les enfants confiés. Il s'agit d'une préoccupation majeure.

Une cellule permettant un lien quotidien avec les établissements spécialisés a été mise en place.

Enfin, toutes les assistantes familiales ont été appelées pour vérifier le bon fonctionnement de leur boîte mail.



## LES CENTRES DE SANTÉ DÉPARTEMENTAUX MOBILISÉS

**CONTACT : 03 85 34 71 00**

Les centres de santé et antennes accueillent tous les patients, et de manière spécifique les patients présentant des symptômes du COVID-19. Des dispositions spécifiques, édictées par le Ministère de la santé et des solidarités, sont appliquées pour garantir la sécurité des patients, des médecins et des agents qui les accueillent.

Les rendez-vous peuvent être pris par téléphone, et un médecin régulateur est mobilisé chaque jour pour orienter et conseiller les patients.

## LES POINTS DE VIGILANCE

### > Personnel

Pour faire face à un manque de personnels, le **Département de Saône-et-Loire lance un appel à volontaires** parmi ses agents. Objectif : renforcer les missions prioritaires dans le domaine des solidarités humaines. Ce secteur se trouve désormais dans une situation délicate. Plusieurs secteurs relevant des compétences du Département sont concernés :

- La protection de l'enfance avec un appui indispensable à apporter aux établissements d'accueil et aux assistants familiaux ;
- L'aide à domicile aux personnes âgées ou handicapées ;
- L'accueil dans les centres de santé départementaux.

Les besoins portent à la fois sur des emplois nécessitant des qualifications particulières, et sur des missions accessibles à toutes et tous.

### > Matériel de protection

Les établissements et services médico-sociaux ainsi que les services d'aide à domicile font remonter le manque

de matériel de protection. Le gouvernement indique que des masques chirurgicaux seront très prochainement mis à disposition des professionnels du domicile intervenant pour les actes essentiels à la vie quotidienne auprès des plus vulnérables (personnes âgées et handicapées), afin de pouvoir assurer les visites prioritaires.

De son côté, le Département a équipé l'ensemble de ses personnels sur sites afin de pouvoir les protéger et continue de le faire.

### > Bénéficiaires des associations caritatives

Depuis ce début de semaine, les associations caritatives cessent leurs activités les unes après les autres. Nous sommes donc particulièrement attentifs aux bénéficiaires habituels de ces associations.

### > Aides financières

Une vigilance particulière pour les bénéficiaires de nos aides financières. Les Trésoreries étant désormais fermées au public, ils doivent prendre rendez-vous pour échanger leurs chèques contre des espèces.

## DISTRIBUTION DES DENRÉES DES COLLÈGES

Les stocks alimentaires des cuisines des collèges ont été remis aux associations caritatives locales. Un recensement des stocks alimentaires non périssables est en cours.

## ROUTES : PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ DES USAGERS

La direction des routes et des infrastructures reste mobilisée pour maintenir une veille du réseau routier afin de garantir la sécurité des usagers.